



# CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance du 31 mars 2025 à 19 heures 00 minutes  
Salle du Conseil Municipal  
Quorum : 7

**Présents :**

Mme BOCKEL Sarah, M. DELAUME Richard, M. FOIN Michel, M. FRISON Victorien, M. FUCHEY Charles, M. PARIAT Xavier, Mme PORCHEROT Brigitte, M. RESSOUCHE Maxime, M. de SAINT-SEINE Hervé, Mme SERRAVALLE Danielle

**Procurator(s) :** Mme CHAUTEMPS Christel donne pouvoir à M. RESSOUCHE Maxime

**Absent(s) :** Mme BLEIN Cécile

**Excusé(s) :** Mme CHAUTEMPS Christel

**Secrétaire de séance :** M. FUCHEY Charles

**Président de séance :** de SAINT-SEINE Hervé

**1 - Nomination du secrétaire de séance : M. FUCHEY Charles**

**2 - Approbation du procès-Verbal de la séance du 03 février 2025**

**VOTE :** Adopté à l'unanimité

**3-Monsieur le Maire propose le retrait de l'ordre du jour les délibérations suivantes :**

*Délibération 2025-007-Finances-Budget Général-Examen et vote du Compte de Gestion 2024*  
*Délibération 2025-008-Finances-Budget Général-Examen et vote du Compte Administratif 2024*  
*Délibération 2025-011-Finances-Budget EAU/ASS-Examen et vote du Compte de Gestion 2024*  
*Délibération 2025-012-Finances-Budget EAU/ASS-Examen et vote du Compte Administratif 2024*

**4-Monsieur le Maire propose l'ajout de 3 délibérations :**

**Délibération 2025-007-Finances – Budget Général- Examen et vote du CFU 2024.**

**Délibération 2025-010-Finances – Budget EAU/ASS- Examen et vote du CFU 2024.**

**Délibération 2025-020-Finances-Budget EAU/ASS-Avance de trésorerie remboursable.**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique est un document comptable, visant à faire disparaître le Compte de Gestion et le Compte Administratif. Permettant de supprimer les doublons entre ces 2 documents budgétaires, de faciliter l'information budgétaire et comptable soumise aux votes, de simplifier les procédures car sa production est totalement dématérialisée et s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la collectivité et ceux du comptable public.

En 2023, le Conseil Municipal avait validé par délibération N°2023-042 son expérimentation. En 2025 nous sommes dans l'obligation de produire un CFU.

**VOTE :** adopté à l'unanimité

**5- Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de signature**

Réparation des barques-Entreprise GEAY : 10 000 €  
Travaux de stationnement Rue du Mont

Présentation des budgets à l'assemblée,

## 6 - Délibération 2025-007-Finances-Budget Général-Examen et vote du Compte Financier Unique 2024

Présentation CFU du budget général

COMMUNE DE BEZE - Principal - CFU - 2024

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>A3</b>

### 1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	590 912,12	337 862,97	85 546,00	167 503,15
RECETTES	590 912,12	225 111,95	19 437,50	346 362,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 046 591,49	589 980,26	0,00	456 611,23
RECETTES	1 299 417,56	1 535 834,28	0,00	-236 416,70

Le Maire ne prend part au vote, c'est sous la présidence de Mme Brigitte PORCHEROT, 1<sup>ère</sup> adjointe qu'est mise au vote cette délibération.

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

## 7 - Délibération 2025-008-Finances-Budget Général-Examen et vote de l'Affectation de résultats 2024

### AFFECTATION DES RESULTATS 2024

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **308 928,27**

- un excédent reporté de : **636 925,75**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **945 854,02**

- un déficit d'investissement de : **112 751,02**

- un déficit des restes à réaliser de : **66 108,50**

Soit un besoin de financement de : **178 859,52**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT **945 854,02**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **178 859,52**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **766 994,50**

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **112 751,02**

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

**8 - Délibération 2025-009-Finances-Budget Général-Examen et vote du Budget Primitif 2025**

COMMUNE DE BEZE - Principal - BP - 2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	565 290,92	744 150,44
	*	*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	85 546,00	19 437,50
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 112 751,02	(si solde positif) 0,00
	*	*	*
	Total de la section d'investissement (2)	763 587,94	763 587,94
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	986 084,92	740 736,13
	*	*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 766 994,50
	*	*	*
	Total de la section de fonctionnement (3)	986 084,92	1 507 730,63
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>1 749 672,86</b>	<b>2 271 318,57</b>

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

**9 - Délibération 2025-010-Finances-Budget EAU/ASS-Examen et vote du Compte Financier Unique 2024**

Présentation du CFU du budget EAU/ASS

COMMUNE DE BEZE - EAUASS - COMMUNE DE BEZE - EAUASS - - 2024

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>		
<b>PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>		<b>A</b>		
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	265 606,00	241 564,77	0,00	241 564,77
RECETTES	268 981,91	268 697,70	0,00	268 697,70
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	192 628,39	185 899,54	0,00	185 899,54
RECETTES	193 128,39	187 614,08	0,00	187 614,08

Le Maire ne prend part au vote, c'est sous la présidence de Mme Brigitte PORCHEROT, 1<sup>ère</sup> adjointe qu'est mise au vote cette délibération.

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

**10 - Délibération 2025-011-Finances-Budget EAU/ASS-Examen et vote de l'Affectation de résultats 2024**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
- un déficit de fonctionnement de :		17 138,14
- un excédent reporté de :		45 271,07
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		28 132,93
- un excédent d'investissement de :		1 714,52
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un excédent de financement de :		1 714,52
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	28 132,93
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	28 132,93
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 714,52

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

**11 - Délibération 2025-012-Finances-Budget EAU/ASS-Examen et vote du Budget Primitif 2025**

COMMUNE DE BEZE - EAUASS - COMMUNE DE BEZE - EAUASS - BP - 2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			
VUE D'ENSEMBLE		II	
		A1	
<b>EXPLOITATION</b>			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	302 667,58	284 923,00
+		+	
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 28 132,93
=		=	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		302 667,58	313 055,93
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1069)	100 126,59	98 412,07
+		+	
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 714,52
=		=	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		100 126,59	100 126,59
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		402 794,17	413 182,52

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

**12 - Délibération 2025-013-Finances-Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025**

Après lecture des taux d'imposition des taxes directes locales votés en 2024, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la reconduction des taux communaux pour 2025 comme suit :

	TAUX ACTUELS	TAUX PROPOSES
Taxe foncière bâtie	40.63 %	40.63 %
Taxe foncière non bâtie	36.66 %	36.66 %
Taxe d'Habitation Résidences Secondaires	14.17 %	14.17 %

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- de ne pas augmenter et en conséquence reconduire les taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour 2025.
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer les documents afférents à cette adhésion.

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

**14 - Délibération 2025-014-Adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO)**

Monsieur le Maire, donne lecture des statuts modifiés de l'Agence technique, Ingénierie Côte-d'Or le Département initiée par le Département lors de son assemblée délibérante le 17 décembre 2018, et du descriptif des missions que pourra réaliser cette structure.

ICO-le Département est un Etablissement Public Administratif départemental en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Maire, et un Conseil d'Administration

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** :

- d'approuver l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or-le Département pour un montant de 200 € TTC par an, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1er janvier 2025.
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer les documents afférents à cette adhésion.

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

**15 - Délibération 2025-015-Convention de mise à disposition du personnel technique de la commune de Bèze vers la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois**

Par délibération n°2021-051 en date du 22 novembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition de la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois, le personnel technique de la commune pour intervenir dans les écoles bèzoises pour les travaux de maintenance des bâtiments scolaires et périscolaires, une convention établissant les règles d'intervention a été signée pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction, avec effet rétroactif au 01/01/2021.

Aujourd'hui, il y a lieu de renouveler cette convention, en fixant les modalités de remboursements de frais (article 4) à vingt-sept euros (27 €) par heure, matériel compris. Après lecture de la convention le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- De renouveler la convention de mise à disposition du personnel technique communal, entre la Commune de Bèze et la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois, à compter du 1er janvier 2025 pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction.
- De fixer les modalités de remboursements de frais à 27 € par heure, matériel compris.

- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

### **16 - Délibération 2025-016-Convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie et de mise à disposition de panneaux de signalisation**

Par délibération n°2022-003 en date du 28 février 2022, le Conseil Municipal a décidé de signer une convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation par les Services Départementaux de prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie communale. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

Après lecture de la convention et de la grille tarifaire 2025, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- de poursuivre cette collaboration avec le Conseil Départemental.
- de décider le renouvellement de cette convention à compter du 01 janvier 2025 pour une durée maximale de 3 ans.
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

### **17 - Délibération 2025-017-RH - Contrats saisonniers - Saison touristique 2025**

Pour la saison touristique 2025 des grottes de Bèze, il convient d'établir des contrats à durée déterminée, pour du personnel saisonnier chargé de l'accueil du public, de la visite de la grotte ainsi que d'autres tâches en cas de fermeture de celle-ci.

Le volume nécessaire est estimé à **2 300 heures**, pour la saison 2025.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- d'approuver le volume nécessaire de **2 300 heures** pour le personnel saisonnier 2025.
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

### **18 - Délibération 2025-018-RH-Gratification de stage**

Dans le cadre de l'accueil de stagiaires non rémunérés pouvant effectuer différentes missions dans les services de la commune, Monsieur le Maire propose une gratification de stage.

Celle-ci est prise en compte en fonction du travail fourni par le stagiaire, des heures effectives de travail et de l'évaluation par le maître de stage.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- d'approuver la gratification de stage, pour des stagiaires non rémunérés.
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

## 19 - Délibération 2025-019-Finances-Budget EAU-ASS-Créances admises en non-valeur

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que l'inspecteur divisionnaire du SGC d'IS-SUR-TILLE présente un état de créances pour le budget EAU et ASSAINISSEMENT pour lesquelles il n'est plus possible de faire l'objet d'un recouvrement. Il indique que le montant total à admettre en non-valeur comme prévu dans le budget primitif 2025 sur l'article budgétaire 6451, s'élève à **60,51 €**.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

-d'admettre en non-valeur les créances d'un montant de **60,51 €** du budget eau et assainissement sur l'article **6541** comme prévu au Budget Primitif 2025.

-d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

## 20 - Délibération 2025-020-Finances Budget EAU-ASS-Avance de trésorerie remboursable

Suite à un manque de trésorerie pour régler les emprunts et dépenses du budget Eau et Assainissement il convient de procéder à une avance de trésorerie remboursable.

Selon l'article R.2221-70 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget eau assainissement étant en autonomie financière, il est possible de procéder à une avance de trésorerie de 20 000 € versée par le budget général, remboursable sur une durée inférieure à 12 mois.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- de procéder au versement d'une avance de trésorerie de 20 000 € du budget général vers le budget eau et assainissement pour régler les emprunts et dépenses à venir.

- de rembourser le budget général sur une durée inférieure à 12 mois, avec les recettes de facturation d'eau des administrés.

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

## 21 - INFORMATIONS DIVERSES

- Suite à la demande des parents d'élèves, un panneau de stationnement pour garer les voitures en arrière sera installé sur le parking des écoles.
- Stationnement Rue du Mont : suite à la recommandation de la Gendarmerie des panneaux seront installés et des marquages au sol seront réalisés.
- Une réunion pour le vote du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes, est prévue prochainement.
- Mr Frison a contacté l'association « Petit Prince de Bèze », pour la mise en place d'une buvette pour le spectacle « Arts et Scène », il est en attente d'une réponse.
- Mme Serravalle, explique qu'il y aura de nouvelles plantations au Jardin de la Cure, ainsi que le retrait d'un arbre.

## 22 - QUESTIONS DIVERSES

Néant

Fin de séance à 21h46

Le Secrétaire de séance,

Fait à BEZE, le 24/04/2025  
Le Maire, Hervé de SAINT-SEINE



